

FECAMP, le

02 SEP. 2019

à

Monsieur Luc VELTER
Président du syndicat national
Monsieur Rachid AZZOUG
Secrétaire général du syndicat national
CFTC Finances Publiques
Bâtiment Condorcet
6 rue Louise WEISS
75013 PARIS



Charles REVET
Sénateur

Référence à rappeler : DP/2019-815


Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général,

J'ai pris attentivement connaissance de votre courrier du 22 août dernier concernant la restructuration du réseau des services de la Direction Générale des Finances Publiques.

De nombreux maires de SEINE-MARITIME m'ayant fait part de leurs préoccupations sur ce sujet, j'ai interrogé début juillet Monsieur Gérard DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes Publics ainsi que Monsieur Edouard PHILIPPE, Premier Ministre.

A ce jour, je n'ai pas reçu de réponse et je ne manquerai pas de vous tenir informés de la suite qui sera réservée à ma requête.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Charles REVET
Sénateur

COPIE

Pont-à-Mousson, le 16 juillet 2019

Objet : Réforme des implantations locales de la DDFiP

Madame, Monsieur,

Par un courrier en date du 6 juin dernier, Monsieur Gérald Darmanin, Ministre de l'action et des comptes publics, nous a fait part du projet de modification de la présence territoriale des services de la DDFiP dans le département de Meurthe-et-Moselle. Si une adaptation à la société actuelle de nos services publics est nécessaire, je tiens cependant à vous faire part de mes inquiétudes quant à l'orientation retenue par le gouvernement.

Cette réforme implique en effet la fermeture des nombreuses trésoreries en zone rurale et le regroupement des services dans les grands pôles urbains. Le Ministre annonce également l'ouverture de nouveaux points d'accueil répartis géographiquement, afin de couvrir tous les cantons et que tout usager soit à moins de trente minutes d'un point d'accueil. Or, l'ouverture de certains de ces points d'accueil sera à la charge des collectivités qui devront mettre leurs locaux à disposition gratuitement. Cela n'est pas admissible.

De plus, personne ne sait précisément à cette heure quels seront les volumes hebdomadaires d'ouverture de ces nouvelles permanences. La baisse des effectifs dans les services de la DDFiP laisse supposer que nous allons vers une réduction des ouvertures au public, et non vers une augmentation comme le laisse entendre le Ministre. Ainsi, l'ouverture deux heures par semaine de cinq sites accueillant du public ne pourra pas être considéré comme une alternative équivalente à un accueil ouvert à temps plein. Je resterai très vigilant sur ce point en attendant des précisions.

Certes, le recours accru à la dématérialisation pour les démarches correspond à une évolution sociétale massive et de nombreux dossiers se règlent ainsi à distance. Cependant, le numérique ne peut devenir la seule interface possible entre usagers et services des finances publiques. De nombreuses personnes éloignées aujourd'hui de ces outils sont déjà pénalisées par ces évolutions.

Enfin, les usagers seront invités à rencontrer les services de la DGFIP sur rendez-vous. Une véritable avancée serait que le contribuable ne soit pas systématiquement contraint à poser une demi-journée de congé pour pouvoir accéder aux services fiscaux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le responsable, l'expression de ma considération distinguée.

Olivier JACQUIN




OLIVIER JACQUIN

SENATEUR DE
MEURTHE & MOSELLE

MEMBRE DE LA
COMMISSION DE
L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE

MEMBRE DE LA
DELEGATION
SENATORIALE A LA
PROSPECTIVE